

ENTREPRISES AGRÉÉES :

- **ENTREPRISES DE DÉSAMANTAGE AGRÉÉES :**

La liste des entreprises agréées pour les travaux de retrait d'amiante est disponible sur le site Internet du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (www.emploi.belgique.be).

Page d'accueil >> Agréments >> Amiante: entreprises agréées pour des travaux de démolition et retrait d'amiante.
Lien internet : http://www.emploi.belgique.be/liste_enleveurs_amiante.aspx

- **LABORATOIRES AGRÉÉS :**

La liste des laboratoires agréés pour les mesures de concentration en fibres « asbestiformes » dans l'air et pour l'identification d'amiante dans les matériaux est disponible sur le site Internet du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (www.emploi.belgique.be).

Page d'accueil >> Agréments >> Laboratoires agréés (répartition par groupe) >> Groupe 2 : Fibres
Lien internet : http://www.emploi.belgique.be/amiante_en_air.aspx

Ou

Page d'accueil >> Agréments >> Laboratoires agréés (répartition par groupe) >> Groupe 6 : Laboratoires agréés pour l'identification de l'amiante dans les matériaux

Lien internet : http://www.emploi.belgique.be/amiante_dans_les_materiaux.aspx

La liste des laboratoires agréés pour les mesures de concentration en fibres « asbestiformes » dans les eaux usées est disponible sur le site Internet de Bruxelles environnement : http://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=0000002

- **COLLECTEURS DE DÉCHETS DANGEREUX AGRÉÉS POUR LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE :**

La liste des collecteurs de déchets dangereux agréés en Région de Bruxelles-Capitale peut être téléchargée sur le site internet de Bruxelles Environnement-IBGE (www.environnement.brussels).

Page d'accueil >> Professionnels >> Agréments et enregistrements >> Sociétés et professionnels agréés ou enregistrés >> Collecteurs de déchets dangereux

Lien internet : http://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=CED0001

